

Formule Litt. E.

NUMÉRO

D'ORDRE

18

Au nom de Sa Majesté le Roi des Belges.

Nous *Louis Joseph Alvin*, Président du Jury chargé de procéder à la vérification des certificats d'études moyennes, en vertu de l'article 4 de la loi du 27 Mars 1861;

Vu le certificat délivré par *Monsieur P. De Maeyer*, recteur du collège *S^t Barthe*, à *Gand*,
au sieur *Verhaeren, Emile*, né à *S^t Amand*, le *21 mai 1855*;

~~Vu le certificat complémentaire délivré au même élève par M~~

Vu le programme qui *A* été communiqué au Jury conformément à l'avant-dernier alinéa de l'article 29 de la loi du 1^{er} Mai 1857;

Considérant qu'il résulte des documents ci-dessus visés que ledit sieur *Verhaeren, Emile* a fait un cours complet d'humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement et qu'il a spécialement étudié les matières reprises aux numéros *1, 2, 3, 4, 5, 6, 7* de l'art. 5 de la loi du 27 Mars 1861 et qui constituent l'examen auquel il ~~serait~~ soumis, à défaut du certificat,

Déclarons que ledit sieur *Verhaeren, Emile* peut être admis à l'examen *de gradue en lettres*.

Fait à Bruxelles, le *10 août* 187*4*.

Le Président du Jury,

L. Alvin

Le Secrétaire du Jury,

J. B. Bausole

SIGNATURE DU PORTEUR DU CERTIFICAT,

E. Verhaeren